

Prix d'abonnement ;
Deux piastres par An
PAYABLE D'AVANCE.
Tout semestre commencé se paie en entier.
Pour les Etats-Unis, les frais de poste étant obligatoires jusqu'à la frontière, les abonnés auront à payer deux piastres et demi en monnaie du Canada ou l'équivalent en monnaies des Etats-Unis.
PARAIT LE
Mardi et le Vendredi.

Le Franco-Canadien

F. G. MARCHAND, REDACTEUR-PROPRIETAIRE.

Prix des Annonces

10 lignes, première insertion 50
Chaque insertion subséquente 13
Dix lignes, première insertion 67
Chaque insertion subséquente 17
Au-dessous de dix lignes, par ligne 7
Chaque insertion subséquente 2

Toutes lettres d'affaires, communications et correspondances doivent être adressées franc de port au propriétaire du journal.

Vol. IX.

St. Jean d'Iberville, P. Q. Mardi, 25 Août 1868.

No. 24

Nouvelle-Ecosse.

Voici le rapport du Conseil soumis en même temps que les résolutions que nous avons déjà publiées :

A son Excellence le Major Général Chas. Hastings Doyle, Lieutenant-Gouverneur.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Le Conseil Exécutif a lu la dépêche de Sa Grâce le duc de Buckingham en réponse à l'adresse des représentants du peuple demandant le rappel de l'acte de l'union avec une émotion mêlée de surprise et de regret. Quand les représentants du peuple ont informé unanimement la Reine que la Confédération avait été imposée à cette province, sans qu'on l'eût consultée en aucune manière, il est étonnant qu'un ministre colonial vienne prendre la liberté de les contredire et d'assurer que la Confédération a eu son origine dans la législature de la Nouvelle-Ecosse. Cette assertion n'a pas le plus léger fondement en fait. La législature n'a jamais exprimé une opinion sur la Confédération, soit par une résolution, soit d'aucune autre manière, avant que le projet de Québec eût été publié. La Confédération a été complètement formulée en Canada et le projet n'a jamais été soumis en aucune manière au peuple de cette province, et chaque fois qu'il a eu l'occasion de faire connaître ses désirs à ce sujet, il a toujours été contraire à cette mesure. Quand la Confédération fut formellement présentée en 1865, pas moins de 15,000 citoyens s'y opposèrent par requête. Quand il fut connu que les chefs du gouvernement et de l'opposition avaient transigé ensemble pour en remettre la décision entre les mains du Parlement impérial, plus de 31,000 citoyens protestèrent par leurs pétitions, et des députés furent envoyés en Angleterre pour empêcher l'adoption de cette mesure.

En 1854, une proposition fut faite dans la Chambre d'Assemblée concernant l'union, mais il n'y eut pas de vote à ce sujet et quatre membres seulement prirent la parole. En 1857 et en 1858, les propositions des délégués canadiens tendant à une union de toutes les colonies, furent reçues avec peu de faveur par le gouvernement impérial, et n'attirèrent aucunement l'attention de la Nouvelle-Ecosse. En 1862, les délégués des autres colonies se réunirent et discutèrent le projet mais toute idée d'union avec le Canada fut abandonnée. Jusqu'en 1862, le gouvernement impérial n'eut pas de politique arrêtée relativement à l'union ; il ne demanda jamais le sacrifice des libertés de la Nouvelle-Ecosse ; ou s'il eut jamais l'idée ou le désir de voir l'union des provinces, il laissa le peuple loyal de ces provinces dans une ignorance profonde de ses desseins et de sa politique. Le fait que la Nouvelle-Ecosse avait abandonné toute idée d'union avec le Canada découle évidemment de ce qu'une résolution de la Chambre d'Assemblée en 1864, autorisant une union législative des provinces maritimes sans le Canada, résolution à laquelle le gouvernement impérial accorda sa sanction, sans avertir en aucune manière la législature qu'une Confédération de toutes les colonies avec le Canada était « une mesure qui, dans la pensée du gouvernement de Sa Majesté, ne devait pas seulement contribuer à la force et à la prospérité des provinces, mais était en outre très importante pour les intérêts de tout l'empire ».

Cette nouvelle lumière, cette idée plus large ne parait avoir pris naissance que dans la pensée impériale qu'à une époque fort

avancée de la discussion, et après que des pleins pouvoirs eussent été donnés aux législatures de prendre en considération cette union des provinces maritimes. Si cette idée plus large n'a pas été suggérée, on ne s'explique pas pourquoi le gouvernement aurait sanctionné l'union législative des provinces maritimes en 1864. La politique impériale doit avoir subi une révolution complète relativement à l'union des provinces entre les années 1864 et 1867.

Il n'existe pas réellement une seule preuve que le Duc de Buckingham puisse produire à l'appui de son assertion sans fondement, du consentement de la Nouvelle-Ecosse à la confédération, mais le fait contraire est prouvé par toute l'histoire des négociations et il est difficile de concevoir que les ministres de Sa Majesté fussent ignorants de l'hostilité du peuple contre cette mesure, lorsqu'elle fut mise en force.

Afin que la position que le peuple de la Nouvelle-Ecosse, dans la défense de ses droits constitutionnels, soit bien comprise, nous décrirons brièvement sa constitution politique avant la confédération et son état depuis qu'il est retenu dans les chaînes du Canada.

Depuis qu'une constitution a été octroyée à cette province, il y a plus d'un siècle, les lois ont été faites et les impôts levés par les représentants du peuple dans leur propre législature. Les conseillers législatifs de la branche plus élevée du parlement étaient choisis par le souverain d'après l'avis du conseil exécutif, qui a toujours possédé la confiance du peuple depuis l'introduction du gouvernement responsable. Toute la législature était donc effectivement ou virtuellement choisie par le peuple, et les membres de cette chambre par qui les taxes étaient imposées, avaient à rendre compte de leur administration au moins une fois tous les quatre ans. Le règlement du commerce était entre les mains du peuple par sa législature. Il avait le contrôle et le maniement absolu de toutes les taxes. Le revenu augmentait graduellement chaque année, et la province possédait des moyens amplement suffisants de faire face à toutes ses obligations et de maintenir son gouvernement civil.

Elle avait un droit exclusif à ses pêcheries et toutes les propriétés publiques se trouvaient dans ses mains. La propriété générale était si grande qu'un tarif peu élevé suffisait pour prélever, par des taxes indirectes, tout le revenu nécessaire.

Tel fut l'état de la province jusqu'en 1867, lorsque tout fut soudainement changé ; lorsque, sans consulter le peuple loyal de la Nouvelle-Ecosse et en dépit de tout ce qu'il avait pu faire pour l'empêcher, un acte du parlement fut sanctionné, qui lui enlevait tous ses droits et privilèges si précieux, et le soumettait à une nouvelle constitution que quelques politiciens du Canada avaient confectionnée pour l'asservissement de cette province—projet qu'ils accomplirent en corrompant les serviteurs publics infidèles de la Nouvelle-Ecosse.

Au lieu d'avoir nos lois faites par des Néo-Ecossais, responsables et sympathisant avec nous, elles seront à l'avenir passées par une législature de canadiens, composée d'une chambre des communes et d'un sénat, avec un gouverneur général à leur tête. Cette chambre des communes se compose de 181 membres dont 19 sont élus pour la Nouvelle-Ecosse. Les autres sont élus par les autres provinces qui sont pour nous des

pays étrangers, et nous ne pouvons avoir aucun contrôle sur la majorité restante de 162. Au Sénat notre représentation n'est qu'une majorité de 11 sur un total de 72 membres, dont 12, par une curieuse fiction de l'acte d'Union représentant, dit-on, la Nouvelle-Ecosse ; mais elle n'a rien à dire sur leur nomination, et ils sont les créatures du conseil exécutif du Canada. Toutes nos communications directes avec notre reine ont été coupées et notre allégeance a été virtuellement transportée à n'importe quel sujet qu'il plaira au bureau colonial de nommer pour nous gouverner.

Comme preuve que le Sénat ne nous représente nullement—si toutefois il fallait des preuves,—nous pourrions attirer l'attention sur ceux qui ont été choisis pour la Nouvelle-Ecosse lorsque la confédération fut organisée. Ils ont tous été nommés pour les récompenser d'avoir appuyé la cause du Canada sur la question de confédération, à une seule exception près, et bien loin de représenter les intérêts et les sentiments du peuple de cette province, ils ne jouissent aucunement de sa confiance.

Si les 12 sénateurs étaient réellement élus par le peuple ou par la législature de la Nouvelle-Ecosse, ils ne nous serviraient pas plus au Sénat, où ils retrouveraient dans la proportion de 12 à 69, que les 19 qui se trouvent à 162 dans l'autre branche du parlement.

Dans cette association léonine, nous sommes donc mis en minorité par des étrangers qui n'ont pas d'autre intérêt à notre égard que celui de nous taxer et de tirer de nous le plus de revenus possible ; 19 à 162 dans une chambre, et nous n'avons réellement pas de représentants dans l'autre !

La législature peut nous taxer à n'importe quel montant, à la fois directement et indirectement, et à part la terre, elle peut taxer telle propriété qu'il lui viendra à l'esprit.

Le duc de Buckingham pense-t-il qu'un peuple intelligent peut, à raison de n'importe quel argument, être induit à dire adieu à sa constitution, ancienne, libre et hautement appréciée pour entrer volontairement dans une confédération avec une constitution politique d'un caractère aussi monstrueux que celle dont nous venons de parler.

Cette déclaration de fantaisie et sans aucun fondement d'un ministre colonial, que la confédération a eu son origine à la Nouvelle-Ecosse, convaincra-t-elle le peuple de l'a propos d'accepter un changement de constitution comme celui qui nous a été imposé par le parlement impérial ? Quel droit ce parlement a-t-il de nous enlever notre libre et indépendante constitution et de nous soumettre, contre notre volonté, à la Puissance du Canada ?

Nous voyons comment la confédération a déjà opéré dans la Nouvelle-Ecosse. Notre tarif a été élevé et nos taxes indirectes grandement augmentées ; on nous a imposé des droits de timbre vexatoires ; on a taxé la circulation des journaux et celle des banques. Nos chemins de fer nous ont été enlevés et peuvent être vendus sous la confédération et le produit encaissé par la Puissance. Tous nos revenus de douanes nous ont été pris et on nous a accordé en retour une allocation insignifiante absolument insuffisante pour rencontrer nos obligations. Le refus de renouveler le traité de réciprocité et la ruine de notre commerce de charbon, qui en a été la conséquence, et la stagnation générale du commerce, doivent probablement être attri-

bues à la Confédération dont l'effet naturel a été d'exclure des provinces maritimes les produits manufacturés aux Etats-Unis par suite de l'élévation du tarif canadien.

Les dommages que la Confédération causera sont nécessairement enveloppés dans un peu d'obscurité, et cependant nous pouvons déjà en prévoir quelques-uns.

Le gouvernement de la Puissance nous a dit que le gouverneur général se verrait obligé de désavouer notre législation locale plus souvent que Sa Majesté n'avait coutume de le faire ; ce pouvoir, si nous usions acceptés volontiers la Confédération, serait sans doute exercé d'une manière tyrannique et oppressive. Comme le but du Canada en nous confédérant a été de s'emparer de nos revenus et d'assurer le droit sans limites de nous taxer, nous pouvons nous attendre que les octrois pour le service postal et autres, auxquels il a promis de pourvoir, seront bientôt réduits, afin de pouvoir épargner autant que possible.

Les Canadas et les provinces maritimes ayant des intérêts différents, et par conséquent le règlement du trafic ayant été, en vertu de l'acte d'union, attribué au Canada exclusivement, nos intérêts seront toujours exposés à être sacrifiés.

Le Canada peut emprunter et dépenser en améliorations canadiennes autant d'argent qu'il le voudra et nous serons taxés pour payer les emprunts. Que le duc de Buckingham nous apprenne comment nous pourrions empêcher Ontario et Québec de se partager le revenu entre eux aussi souvent qu'il leur plaira.

Les cultivateurs, les pêcheurs et les artisans de la Nouvelle-Ecosse, en âge de combattre, pourront être enrôlés à leurs travaux pour courir aux armes en Canada quand il plaira au gouverneur général de l'ordonner.

Le Canada pourra vendre et disposer en aucune manière de nos inestimables pêcheries, qui de fait, font partie de notre territoire.

Le Canada pourra imposer des taxes onéreuses et ruineuses d'exportation sur notre poisson, notre charbon, notre gypse, notre pierre, notre bois et toutes nos autres propriétés.

Il n'y a rien dans la nouvelle constitution qui empêche le Canada d'imposer des taxes directes sur toutes espèces de propriétés personnelles, à la Nouvelle-Ecosse, et s'il y est disposé, il pourra en exempter les mêmes propriétés dans Ontario, Québec ou toute autre partie de la Puissance.

Si on nous force de rester soumis à la confédération, nous nous verrons exposés aux taxes directes pour donner un revenu suffisant à l'administration des affaires publiques, à l'entretien de nos chemins et ponts qui ont déjà grand besoin de réparations.

Le Statut oblige le Canada à nous payer 80 centimes par tête annuellement jusqu'à ce que notre population atteigne 400,000 habitants, en sorte que lorsqu'elle sera doublée et qu'elle atteindra 800,000 âmes et que nos dépenses auront doublé, nous aurons 30 centimes par tête. C'est à dire que, quand nos dépenses seront doublées, nous aurons juste la moitié de nos ressources actuelles pour les rencontrer ; et de cette manière à mesure que notre population et nos dépenses augmentent, nos revenus diminuent en proportion égale. En d'autres termes, les taxes directes devront augmenter à mesure que notre petite allocation ne suffira pas pour solder les dépenses croissantes du gouvernement. Nous avons donc ici la perspective

d'une taxation directe et indirecte augmentant éternellement.

On a même proposé de nous enlever tout le revenu provenant de ces taxes directes et indirectes que la Canada jugera à propos de nous imposer, et en considération de ces revenus il voudrait bien se charger de notre dette publique. C'était là une affaire sûre pour les Canadiens qui avaient entre les mains et sous leur contrôle parfait les ressources de la Nouvelle-Ecosse ; mais cela ne les satisfait pas encore, et ils imaginent un plan pour nous faire payer malgré cela notre dette. Cette dette a été contractée par la construction de chemins de fer. La Canada consent à la payer pourvu que nous lui abandonnions nos revenus et le droit d'en faire ce qu'il lui plaira. Qui donc alors posséderait les chemins de fer ? Il paye à présent l'intérêt de notre dette du produit de nos taxes qui ont été grandement augmentées.

Il peut vendre les chemins de fer et en empocher le prix. Il se débarrassera alors de la dette dans la proportion du prix des chemins, mais nous paierons toujours l'intérêt et tout autre montant qu'il voudrait nous extorquer, car il peut augmenter nos taxes selon son bon plaisir.

Nous pourrions énumérer beaucoup d'autres objections à la Confédération en autant qu'elle affecte cette province. Nous avons fait assez pour prouver que le peuple aurait tort de l'accepter s'il peut l'éviter.

Il est encourageant de voir que le duc de Buckingham n'a pas même dit que le parlement impérial a le droit de nous enlever notre constitution sans notre consentement.

Il a préféré se placer sur le terrain de l'assertion que le consentement avait été donné, et il a fait voir les raisons qui le justifient dans cette assertion. Nous avons démontré—et il n'y a pas la moindre difficulté à le faire—que cette présomption n'a aucun fondement. Tel étant le cas et possédant autant de droit de faire des déductions qu'un ministre colonial, nous concluons que la reine, qui a refusé le rappel parce qu'elle croyait erronément que le peuple avait donné son assentiment à la confédération, l'aurait accordée avec plaisir si elle eut su que le peuple, non-seulement n'avait pas consenti, mais encore avait saisi toutes les occasions de manifester à son égard une hostilité décidée.

Telle étant la supposition que nous faisons, Sa Majesté ne sera pas irritée contre ses fidèles sujets quand elle saura que, confiants que la reine ne se rendrait pas coupable de l'acte tyrannique de leur enlever leur inestimable constitution, contre leur volonté, ils prennent pour accordé par son bon plaisir qu'ils fassent connaître leur détermination d'employer tous les moyens constitutionnels pour se soustraire à l'acte de confédération qui leur a été imposé d'une manière inconstitutionnelle, comme nous étions préparés à le prouver abondamment si une commission d'enquête eût été accordée ; que de fait le statut impérial a été passé sans le consentement et contre le désir de ses loyaux sujets.

C'est un sujet de profond regret que le duc de Buckingham ait été induit par de fausses représentations à élever des doutes sur la véracité et la bonne foi des représentants du peuple de la Nouvelle-Ecosse.

Le duc a encore supposé, avec aussi peu de fondement, nous le craignons, qu'un compromis peut-être effectué entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse, lequel apaisera les craintes et enlèvera les objections de la province.

Feuilleton du Franco-Canadien

UN HIVER DANS LES ALPES.

PAR E. DE PAROY.
SUITE ET FIN.

IV.

A ce travail des éléments succéda une nuit glaciale ; le ciel bleu et limpide faisait resplendir les myriades d'étoiles qui composent la voie lactée, semblable à une écharpe tissée avec des fils d'argent ; un silence solennel s'était établi, et l'on n'aurait pu se décider à rompre ce silence, plus imposant encore dans cette immensité que celui des temples consacrés par l'homme à Dieu.

Le sentiment qui nous porte à nous rapprocher de Dieu et à demander aux voûtes des cathédrales gothiques la tranquillité qui manque à nos cœurs, entraîna Erni vers les hauteurs du Grimsel dès que le temps lui permit de sortir. En se rapprochant des œuvres de Dieu si imposantes, si effrayantes, qu'elles fussent, il n'éprouvait ni angoisse ni terreur ; car ces œuvres, en lui montrant la toute-puissance, lui rappelaient qu'elle était inséparable de la miséricorde.—Il pénétra à la subsistance de ses chèvres pour la journée entière, mit dans son sac sa nourriture, celle de Trouneur et Voyant, et partit accompagné de ses deux fidèles compagnons. Il atteignit bientôt une hutte de chevrier située sur les glaciers, non loin de la place où l'immortel Agassiz devait un peu plus tard

établir sa demeure construite en planches, et écrivit ses *Etudes sur les glaciers*, qui ont transporté la science de la géologie. On sait maintenant grâce à lui, qu'un froid subit a couvert la terre d'une sorte de déluge de glaces dont les glaciers sont le dernier vestige ; une température plus douce fit fondre ces masses, qui entraînaient les blocs erratiques dont la composition prouve qu'ils n'appartiennent pas aux lieux dans lesquels ils sont parsemés aujourd'hui. La vallée du Rhône entre autres, contient un grand nombre de ces blocs voyageurs dont le déplacement a été causé par l'un des cataclysmes les plus effrayants dont notre terre ait été le théâtre.

Erni s'arrêta quelques temps dans ces solitudes, oppressé, non par la fatigue, non par l'élévation de la température, mais par la majesté de cette immensité glacée. Aucun oiseau, aucun insecte n'y pouvait vivre ; le vent n'y agitait aucune feuille, ne courbait aucun brin d'herbe. L'œil ne rencontrait qu'une blancheur éclatante, uniforme ; partout s'étendait un Sahara de neige. Audessus de ces hauteurs désertes par la vie, par la végétation, s'élevaient encore le mont Blanc, que le soleil revêtait de pourpre, le Finsterhorn, et tous ces sommets que la nature défend avec jalousie, et que les hommes ont osé à explorer malgré les obstacles et les dangers. Tout ce qui entourait Erni semblait être le temple de la mort. Mais il se dit que la mort était un mensonge : la création ne la connaît pas, et dément, par son travail incessant, cette illusion due à la faiblesse des hommes. Même dans ces hauteurs

frappées en apparence d'immobilité, le travail des éléments ne cesse pas : les glaciers avancent ou reculent selon la volonté de celui qui commande à toutes choses ; leur mouvement, pour être moins sensible, n'est pas moins réel que celui de leur frère l'Océan, qui semble traduire, dans ses élans, son inquiétude et sa soumission, les aspirations, les plaintes, l'obéissance que la création tout entière met aux pieds du Créateur.—Pénétré de respect par ce spectacle auguste, Erni se prosterna. Il n'articula aucune prière, car les mots ne pouvaient traduire son émotion ; mais celui pour lequel le mont Blanc est un atome accueillit avec bonté l'élan qui portait vers lui, ce cœur rempli de dévouement et d'amour.

V.

Après s'être reposé quelque temps dans la hutte du chevrier, le jeune ermite songea à regagner sa demeure. Il y revint sans avoir fait aucune rencontre, et les jours continuèrent à se succéder avec des alternatives de tempêtes de neige et de beau temps. Erni continua ses travaux de sculpture, ses lectures, ses courses habituelles dans les montagnes. Ses jours de solitude, ainsi employés, s'écoulaient, sinon joyeusement, du moins paisiblement. Les fêtes de Noël, le jour de l'an, arrivèrent. Sa pensée se reportait sans cesse vers les amis de la vallée, vers le maître et surtout vers Elsi, qu'il ne pouvait bannir de son cœur, malgré les conseils de sa raison, qui lui reprochait d'avoir placé ses affections trop haut. Le carnaval se passa

ainsi ; les fêtes de Pâques étaient proches. Erni s'appretait à célébrer ce grand jour, qui annonce le retour du printemps, et qui, pour lui, annonçait la délivrance. Le froid était déjà moins intense, et le jour du vendredi saint, il sortit pour assister au coucher du soleil. Le ciel et les montagnes semblaient être de feu ; l'air était pesant, et toute la nature était en proie à un malaise inexplicable. Erni appela ses chiens, qui se montraient un peu languissants, et rentra tout paisible. Il ferma soigneusement toutes les issues de sa demeure, consacra quelques moments à prier avec plus de ferveur encore que de coutume, et se coucha.

Son sommeil fut inquiet et troublé par des rêves effrayants. Vers onze heures environ il fut réveillé par un bruit singulier : les volets des fenêtres semblaient soulevés par une pluie de sable ; l'édifice gémissait ébranlé par des coups de vent furieux ; la tempête s'apaisa de temps en temps, mais c'était seulement pour recueillir ses forces et reprendre son cours avec une fureur plus grande. La nuit paraissait interminable au pauvre Erni, car le danger diminuait quand on peut le voir en face, et il lui semblait que la lumière ferait diminuer ses angoisses. Tout à coup il entendit un bruit que nulle parole ne peut dépeindre ; on aurait pu croire que des milliers de cloches sonnaient à la fois le glas des agonisants, que des batteries de canons parlaient en même temps... et ce bruit était toujours plus effrayant, car il se rapprochait toujours davantage. Un mugissement effroyable se fit entendre au-dessus de

la maison de refuge... puis la tempête s'arrêta un moment comme épuisée... Elle recommença ; mais Erni n'entendit plus rien, car la tombe est sourde comme elle est muette, et il était enterré. La maison de refuge était son cercueil ; les masses de neige devenaient sa fosse ; en s'élevant autour de lui, le pic du sud lui servait de colonne funéraire.

VI.

Dans la vallée du Hasli on célébrait l'arrivée d'un hôte charmant, qui était venu les mains remplies de présents : le printemps était de retour et sa douce influence repoussait l'hiver, qui reculait en grondant vers les hauteurs des Alpes, traqué de sommet en sommet par les vents du sud et la chaleur du soleil ; les sources de l'été s'alimentaient les torrents et la nature engourdie s'arrachait à son long sommeil. Dans un charmant chalet de Meyrigen, vivait une jeune fille que nous connaissons déjà ; sa place de prédilection était la fenêtre de sa chambrette ; elle s'y établissait chaque jour avec son rouet et ses beaux yeux bleus se fixaient souvent avec une expression douce et tendre sur le sommet du Grimsel, qu'elle apercevait de son poste d'observation. Au-dessous de sa chambre s'étendait une grande plaine qui servait de lieu de réunion à toute la famille, et dans laquelle on offrait aux voyageurs une hospitalité cordiale.

Elle vit un jour trois hommes, munis de bâtons ferrés, se diriger vers la maison ; ils arrivaient peut-être des hauteurs du Grimsel.

Nous désirerions sincèrement pouvoir apercevoir quelque solution pratique aux complications qui ont été créées dans les affaires des colonies par l'imprudente conduite des politiciens à vues étroites du Canada et les hommes publics sans foi de la Nouvelle-Écosse. Nous confessons que cela nous est impossible; mais nous avons la satisfaction de savoir que le peuple dont nous sommes les serviteurs, est entièrement étranger à l'état peu satisfaisant des relations de cette province avec la mère-patrie d'un côté et les colonies de l'autre.

Il est pénible au plus haut point pour le gouvernement et le peuple de la Nouvelle-Écosse de se voir réduits à la nécessité de protester contre un statut impérial, mais nous espérons que les raisons produites par nous seront trouvées suffisantes.

Les citoyens ont reçu de leurs anêtres une constitution précieuse et fonctionnant à merveille; ils sont obligés de la transmettre entière à leurs enfants, dont ils ne sont que les tuteurs temporaires.

Une tentative arbitraire et tyrannique a été faite de les priver de cette constitution et ils se croient tous d'y résister par tous moyens constitutionnels et pratiques. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur rende leur constitution, et qu'on n'ait pas l'air de vouloir la leur enlever, et qu'ils ne soient pas maintenant préparés quand même ils le voudraient, à recourir à la force ou à la violence pour échapper à cette affreuse tyrannie, ils résisteront passivement à l'usurpation, et avec une ferme détermination, en attendant le moment et saisissant toutes les occasions de recouvrer leur liberté.

Nous désirons qu'il soit bien entendu que nous ne parlons que de nos droits constitutionnels. Nous avons toujours été des sujets fidèles du trône; nous désirons ardemment continuer à le demeurer, et nous n'essaierons pas de renoncer à notre allégeance tant que nous ne serons pas convaincus que la Reine a l'intention de nous priver pour toujours de sa protection.

Nous avons entretenu des relations amicales avec le peuple des États-Unis d'Amérique, et nous rapportons commercialement, tous les jours plus étendus, rendent très-improbable, sinon impossible toute interruption de ces relations paisibles. Nous admirons cette grande, énergique et intelligente nation; mais nos coutumes, et nos sentiments nous ont toujours rendus favorables aux institutions morales et adversaires des démocraties. C'est pourquoi nous ne désirons aucunement changer notre constitution politique, mais nous ne nous laisserons pas facilement subjugué par le Canada ou par aucun autre pays.

Nous n'aurons pas de confédération ou d'union avec d'autres colonies, si ce n'est dans les termes de la plus stricte égalité, et si n'y a pas de changement d'institution que nous ne préférerions à cette détestable confédération que l'on nous a imposée.

Nous procéderons à la législation et aux autres affaires de la Province, en protestant contre la Confédération, annonçant hautement et strictement notre propos et notre résolution de nous prévaloir de toutes les occasions de nous débarrasser des chaînes du Canada, et si nous échouons, après avoir épuisé tous les moyens constitutionnels à notre disposition nous abandonnerons notre destinée future entre les mains de celui qui jugera le peuple avec justice et gouvernera les nations de la terre.

WILLIAM ANNAND,
MARTIN L. WILKINS,
W. R. VALL,
R. A. McHEFFY,
ROBERT ROBERTSON,
J. C. THOOT,
E. C. FLYNN,
JAMES COCHRAN,
JOHN FERGUSON.

Aux Instituteurs et Institutrices.

On a besoin, pour la paroisse de St. Georges de Henryville, de plusieurs Instituteurs et Institutrices qualifiés pour enseigner le français et l'anglais dans des écoles élémentaires. Pour les conditions, s'adresser au sous-séjour, à St. George de Henryville.

PIERRE SAMSON, Sec.-Trés.

17 juillet 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LE CANADA.

\$2.00 par an, payable d'avance.

\$2.50 après l'expiration de l'année.

POUR LES ETATS-UNIS.

Inclus les frais de port jusqu'à la Frontière.

Pour un an \$3.50 cours des Etats-Unis.

Pour 6 mois 2.00 " " "

Pour 3 mois 1.00 " " "

Payable invariablement d'avance.

L'envoi du journal aux Etats-Unis est

discontinué aussitôt l'abonnement expiré.

Tout semestre commencé se paie en entier.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 25 AOUT 1888.

La "Gazette du Canada."

Cette publication est le journal officiel

des colonies britanniques et ses éditeurs

sont grassement payés pour transmettre

au public des deux origines tous les avis

et documents officiels qui requièrent la

publicité. Leur devoir est de mettre, à

cet égard, les deux nationalités sur le

même pied et de publier simultanément

dans leurs langues respectives les pièces

que les autorités les chargent de porter

à la connaissance du public. Encore une

fois ils sont surabondamment rémunérés

pour cela et nulle raison ne peut les

autoriser à manquer à leurs obligations.

Cela n'empêche pas que Messrs. les Im-

primeurs de la reine jugent à propos, de

temps à autre, de priver la portion fran-

çaise de notre population de la connais-

sance de documents de la plus haute im-

portance en ne les publiant qu'en an-

glais; les frais de traduction sont par là

évités, et le résultat est un petit bénéfice

clair, non prévu par le contrat.

Cette négligence est non-seulement

tolérée, mais elle est quelquefois enco-

ragée par nos ministres canadiens-fran-

çais qui se donnent la peine de préparer

et de publier leurs documents en langue

anglaise seulement.

Ces abus sont devenus assez fréquents

pour que les journaux ministériels en

jettent les hauts cris et la *Minerve*, elle-

même, a cru devoir tout récemment

adresser à qui de droit ses observations

respectueuses à cet égard.

Voici dans quels termes la *Gazette de*

Sorel, avec un esprit d'indépendance et

de justice qui lui font honneur, signale

et censure ces mêmes abus :

" Nous avons souvent réclamé contre

l'injustice que l'on fait aux Canadiens-

Français, en ne publiant pas en français

en même temps qu'on les publie en an-

glais, et souvent en ne publiant pas du

tout en français, les annonces qui de-

vaient être dans cette dernière langue.

Nous avons souvent demandé s'il était

juste que la minorité fût ainsi traitée :

ce n'est pas une faveur que nous deman-

çons, c'est un droit acquis. L'Angleterre

a mis la langue française sur le même

pied que la langue anglaise; ce privilège

a maintenant la consécration d'un siècle

et il fut reconnu par l'acte de confédéra-

tion de 1867. Si, dès les premiers

temps de la conquête, alors que nous

n'étions qu'environ 60,000, l'Angleterre

fut forcée de nous faire cette concession,

à plus forte raison, maintenant que nous

sommes 1,000,000, doit-on ménager nos

privilèges.

Nous ne pouvons croire qu'il y ait chez

nos ministres parti pris de fouler aux

pieds nos droits les plus sacrés. Nous te-

nonons aux institutions britanniques, mais

nous tenons davantage à notre langue;

nous sommes canadiens, mais nous vou-

lons aussi que l'on sache et que l'on se

rappelle que nous sommes Canadiens-

Français; ainsi, lorsque la *Gazette du*

Canada du 15 août courrant publiera la

lettre du duc de Buckingham et Chandos,

au sujet des titres, nous ne voyons pas

humaines? Et cet Erni, si bon, si dévoué,

était-il mort victime du devoir qu'il s'était

imposé?

Nul dans cette troupe n'éprouvait un cha-

grin aussi profond que le père d'Erni. Il

chérissait son serviteur comme un fils, et de

grosses larmes couvraient son visage sans

qu'il daignât abaisser son courage; son

activité n'en était point ralentie, et il enco-

urageait sans cesse ses compagnons par son

exemple et ses paroles. Il ne voulait pren-

dre aucun repos, et l'on arriva enfin sur le

lieu du sinistre. Hélas! tout avait disparu.

La maison, le petit lac, ou plutôt la plaque

de glace qui le recouvrait; les écuries, les

bâtiments qui dépendaient de l'établissement

n'avaient laissé aucune trace. Les hommes

se regardaient avec découragement, puis ils

adressèrent au ciel une courte prière, car ils

savaient que Dieu retrouverait ses créatures,

quelque soit le lieu où elles sont enfouies,

soit qu'elles reposent dans le sein de la mer,

dans les glaces, dans les sables du désert ou

bien sur les champs de bataille. Dieu seul

désormais connaissait la place où gisait Erni,

et il avait déjà séparé son âme immortelle

de son enveloppe terrestre.

Au-dessus de la place occupée naguère

par la maison de refuge, on voyait une énorme

masse brune qui semblait se mouvoir;

on s'en approcha, et l'on vit un ours de la

plus grande espèce, déjà réveillé de son en-

gourdissement de l'hiver. La troupe n'avait

point d'armes, mais on s'apprêtait à faire

usage des bâtons ferrés, et l'on assujettissait

les raquettes aux chaussures afin d'entourer

et de poursuivre le monstrueux animal, qui

n'accordait pas la moindre attention aux pré-

paratifs que l'on faisait contre lui; les ours

sont peu craintifs en cette saison, et celui-ci

était extraordinairement occupé, et travail-

lait à creuser la neige, dans laquelle il avait

probablement caché son déjeuner.

Une détonation éveilla tout à coup les

échos formidables de la montagne; chacun

se regarda avec effroi, croyant au passage

d'une avalanche. Mais non, tout était calme,

tout excepté l'ours qui était retombé en ar-

rière se débattant dans les convulsions de l'a-

gonie, et rougissant la neige du son sang; en

s'écarter il laissait à découvert un trou pro-

fond au-dessus duquel voltigeait une vapeur

bleuâtre.

Un hurra général s'éleva, tous s'élan-

cèrent vers cette place chacun s'y pencha av-

ivement, et, quelques secondes plus tard, à

l'endroit même où l'ours travaillait avec tant

d'activité, on vit apparaître la tête d'Erni, ai-

dé entouré, saisi par ses amis, qui se jetaient

sur lui en pleurant de joie.

Mexique.

Le Mexique est à aujourd'hui, comme un

champ de manœuvre tout expressément

par la Providence pour éprouver et prouver

ce que peut la nouvelle puissance qui a pris

possession de ce continent, et prétend y faire

voir à l'ancien monde l'exemple de ce que

peut faire le génie politique moderne pour le

bien-être de l'humanité régénérée. Les Etats-

Unis n'ont pas voulu laisser à d'autres la

tâche à accomplir. On n'a nagère qu'il y eût

une tâche, et c'était un crime de lèse liberté

de s'aller porter le scalpel dans ce corps où

l'on se refusait à voir la gangrène entran-

sante. Aujourd'hui la tâche a changé. On re-

connait que tout est à faire. Le tableau que

font les journaux américains de la situation

du Mexique est tout ce qu'il faut pour jus-

tifier, pour exiger une intervention immédiate

et par suite l'absorption de la république

secour dans la confédération américaine.

" A peine il se passe un jour, dit-on, sans

qu'il se produise quelque nouvelle explosion

de guerre civile. C'est la vieille histoire,

— que perdue recrudescence de la

vieille maladie invétérée. Un chef ambi-

tieux, un général, un gouverneur ou un ban-

dit voleur et assassin, se lève et défie le gou-

vernement, ici aujourd'hui, la demain et

ainsi de jour en jour, et d'année en année.

Le meurtre, le pillage, sont des jeux d'en-

fants... Mais à quoi bon récapituler tous les

désordres, toutes les horreurs de ce pays

désorganisé? Tout cela est bien connu, et

c'est l'état chronique du Mexique.

Tout est donc prêt pour expérimenter in

amici. Les Etats-Unis ne sont pas

sans reproche; ils auraient dû, dit-on encore

garder le Mexique quand ils l'ont pris avec

le général Scott; ils auraient dû le prendre

quand il a été abandonné par les Français.

Mais la première fois les gens à courte vue ont craint d'augmenter l'importance du Sud esclavagiste; et la seconde fois, on a reculé sans doute devant des dépenses inévitables qui auraient surchargé encore le chiffre déjà exorbitant de la dette publique.

Quoi qu'il en soit l'heure est propice aujourd'hui, ou du moins il paraît, s'il faut en croire les apparences et les commentaires de la presse, que le gouvernement le juge ainsi. Le général Rosecrans est nommé ministre des Etats-Unis au Mexique, et il a mission, assurément, de préparer soit la soumission du pays au protectorat américain, soit son annexion pure et simple aux Etats-Unis.

" Les gens sentimentaux et les sots, dit à ce sujet le *Herald*, parleront d'indépendance nationale, mais c'est là une plaisanterie. Le Mexique aura plus de gloire et de profit à faire partie de cette grande république, et sa richesse et sa prospérité en seront bientôt centuplées." — *Courrier des E.-U.*

Europe.

" On ne parle plus du congrès révolutionnaire de Gènes, mais, par contre, il se prépare à Lugano une prochaine réunion, à laquelle prendraient part Mazzini, Garibaldi, Kossuth et Langiewicz. On va même jusqu'à prétendre que Victor Hugo fera partie du congrès."

" Il est toujours question d'un voyage que le maréchal Niel ferait très prochainement en Belgique et en Hollande. L'inspection des places fortes et de l'armement de ces deux pays formerait le véritable but de cette excursion. Les partisans de l'alliance franco-belge ne se tiennent pas pour battus, et l'empereur poursuit son idée, en dehors de toute intervention ministérielle. On ne doute pas de la formation d'une union commerciale.

M. le comte de Suarez d'Aulan vient d'être nommé censeur de l'empereur, en remplacement de M. le marquis de Caux, dont la démission a été acceptée.

On sait que le marquis de Caux vient d'épouser la Patti et qu'à la suite de ce mariage certains journaux s'étaient beaucoup occupés de savoir si le marquis de Caux resterait à la cour. Aujourd'hui ils sont satisfaits. — *Courrier des Etats-Unis.*

NOUVELLES DIVERSES.

Enfoncez St. Jean. — A propos du melon énorme qui nous fut montré par M. Gosse, lin de cette ville et dont nous avons donné la description dans un no. précédent, le *Courrier du Canada* dit ce qui suit :

" Nous pouvons dire au *Franco-Canadien* que St. Jean n'a pas le privilège exclusif des beaux melons, puisque le jardin de l'Hôtel Dieu de cette ville, possède actuellement un de ces cucurbitacés du poids de 35 livres et dont la circonférence mesure 3 pieds et demi sur un sens 3 pieds et 10 sur l'autre.

Avoine de Norvège. — L'Advertiser de Waterloo nous informe que M. J. E. Lawrence de Sturkey Sud, lui a fait voir un très-beau spécimen de cette avoine dont il avait obtenu, pour semence, une chopine au prix d'une piastre. Il a obtenu de cette semence, 68 livres d'avoine. La paille avait plus de six pieds de longueur. Cette avoine pèse en moyenne de 50 à 60 lbs du minot; elle est très-vigoureuse et réussit parfaitement dans notre climat.

— Encore une tentative de meurtre. Vers 10 h. jeudi soir, l'homme de police John Tracy passait près des casernes Victoria lorsqu'un tira sur lui d'une des fenêtres, absolument comme on avait tiré il y a trois semaines sur Labossière, un autre homme de police. Malgré les recherches plus actives on n'a pu encore trouver aucune indice de l'auteur de cette tentative de meurtre. Ajoutons que le coup a manqué. — *L'Ordre.*

— Les tentatives qu'on a faites dans la province d'Ontario pour restreindre la circulation de l'argent américain semblent avoir échoué complètement. Kingston, Cobourg, Hamilton, Port Hope et plusieurs autres villes ont refusé de se joindre au mouvement ou l'ont abandonné après l'avoir essayé. On annonce cependant que d'autres expédients seront tentés. — *Idem.*

couvrir de leurs masses énormes. Tout espoir n'était donc pas perdu, s'il pouvait vivre dans son habitation souterraine jusqu'au moment où l'on viendrait à son secours. Il s'appliqua d'abord à allumer un grand feu sur l'âtre de la cuisine. La cheminée était comblée par la neige, l'air chaud la faisait fondre, des rigoles d'eau coulaient de toutes parts, et luttaient avec le feu qu'Erni s'appliquait à entretenir, malgré la fumée qui le suffoquait. Enfin un bloc énorme de neige se détacha du sommet de la cheminée, et tombant de l'intérieur, découvrit une petite échappe de ciel bleu; l'air fut renouvelé dans l'habitation, le foyer nettoya par Erni, et bientôt le feu brûla sans difficulté. Quand il se fut bien réchauffé, il couvrit l'âtre, et monta facilement dans l'énorme cheminée qui était désormais son unique moyen de communication avec l'extérieur. Il inspecta l'état de la température, et se décida à quitter le lendemain son habitation, afin d'aller chercher des secours pour délivrer ses quadripèdes. Il rentra chez lui par la cheminée, s'occupa comme de coutume, dormit paisiblement, et, quand la nuit fut passée, il songea à effectuer son projet. Au moment où il avançait la tête dans l'ouverture de la cheminée, il aperçut une ombre et vit une autre tête qui s'avancait aussi du dehors,

ATTENTION! ATTENTION!
Bourgeois & Davignon,
 Ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES.
 Consistent en Draps Noirs, Draps de Dames de toutes couleurs, Tweeds Anglais et Ecosais, Etoffes du Haut-Canada, de tous prix et de toutes les couleurs.
 Indiennes, Cotons, Guillaumes, Colours, Alpines, Mérinos, Mousselines de Laine Française, Châlis, Barèges de toutes les couleurs, Parasols, Bas, Gants, Crinolines, Tapis, Rideaux et Tapaseries de toutes espèces &c.
 Ils ont aussi un assortiment des plus complets de Groceries, Epicerie, Ferronneries, Fer en Barre, Vins et Liqueurs de toutes sortes, Charbon, Poêles simples et doubles, &c.

Le tout à bas prix.
 Allez leur rendre visite avant d'aller ailleurs.
BOURGEOIS & DAVIGNON.
 [vis-à-vis le pont d'Iberville.]
 Rue Front, St. Jean, 8 Mai 1867

F. & J. CATUDAL,
VOITURIERS,



Les Sous-signés offrent leurs remerciements au public pour le grand encouragement qu'il leur a accordé depuis qu'ils ont établis en cette ville et ils donnent avis qu'ils ont transporté leur Etablissement dans la Rue St. Jean près le Nouveau Collège.
 Ils ont maintenant en vente un nombre considérable et varié de WAGGONS LEGERES, confectionnés l'hiver dernier, d'après les derniers goûts, et dont les prix varient de \$70 à \$150.

Ils sont en outre prêts à recevoir des commandes pour des VOITURES de toutes espèces qu'ils confectionneront très-promptement, à des prix très-réduits, et d'après les patrons qu'on leur indiquera.

Toutes réparations soit en bois, soit en fer, tous ouvrages en peinture ou en brique seront également exécutés à cet Etablissement avec soin et promptitude. — Tous les ouvrages sont garantis.

F. & J. CATUDAL.
 St. Jean, 3 avril 1868.

F. X. DesPlaines **ecuyer.**
 AVOCAT.
 Rue Front St. Jean.

Dans la maison ci-devant occupée par M. Forbes. Presque vis-à-vis les magasins de M. J. E. Mollers et de M. Brosseau.
 M. DesPlaines suit les cours des districts d'Iberville de Montréal et de Bedford.

FRUITS SECS, &c.
 Raisins, figues, raisins de Corinthe, pruneaux amers, châtaignes, noisettes, macaroni, vermicelli, riz, sago, etc.
 L'assortiment de ces marchandises est de meilleure qualité.
JAMES MACPHERSON.

Province de Québec.
CHAMBRE DU PARLEMENT.
BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la **PASSATION** de **BILLS PRIVES** ou **LOCAUX** portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporations pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arrangements ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autrui, par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner **DEUX MOIS D'AVIS** (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.
 Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHES DE BOUCHERVILLE,
 Greffier du Cons. Lég.
G. M. MUIR,
 Greffier de l'Ass. Lég.
 Québec, 15 juin 1868.

L. C. N. Prefontaine,
MARCHAND
 D'épicerie, de Provisions, Thé, Sucres, Vins, Liqueurs, Tabacs, Sigars, Fleur, Lard, etc., etc.

Aussi en mains un complet assortiment
 De Bois, Lattes, Bardeaux, Planches et Madrier de toutes sortes.

COIN DES RUES FRONT ET ST. JACQUES
 St. Jean, 14 Juin 1867.

FLEUR ET MOULÉE.
 Fleur à pâtisseries XXX, fleur sup. No. 1, farine d'avoine et de blé d'Inde, etc.
 Toutes garanties, grands avantages pour le commerce.

JAS. MACPHERSON,

L'Etablissement Canadien.

Chapeaux et de Pelletteries
 est maintenant ouvert dans le magasin ci-devant occupé par M. H. E. Forbes,
RUE FRONT, ST. JEAN, P. Q.
 Assortiment complet de CHAPEAUX, CASQUETTES et COIFFURES de toutes les couleurs et en paille à des prix très-réduits.
C. A. PROVENDIER, Agent.

1821.
WM. BORBRIDGE,
 MANUFACTURIER DE
SELLES, HARNAIS, MALLES
ET VALISES,
RUE FRONT, ST. JEAN.
(Etabli en 1821.)

C'est ici que l'on trouve des Sells, Harnais, Malles et Valises au plus bas prix et de la meilleure qualité.
 Tous les ouvrages sont garantis.
 Venez voir et jugez pour vous-même.
 St. Jean, 14 Juin 1867.

BIJOUTERIE ET
NOUVEL ETABLISSEMENT DE
J. H. MARCHAND.
D'HORLOGERIE!
 Vient d'acheter le vaste fonds de Bijouterie et d'Horlogerie de MM. Warrington & Cie, auquel il a ajouté un grand nombre d'articles du dernier goût, qu'il vendra à des prix très-réduits au magasin ci-devant occupé par MM. Warrington & Cie, Rue Front, St. Jean, vis-à-vis l'Hôtel Mont. On y trouvera un assortiment très-varié de Bijouterie de toutes espèces, telles que:
PENDULES en bois, en or, en argent, &c. — **MONTRES** en or et en argent — **CHAÎNES** en or, en argent, &c. — **HORLOGES** Américaines et Anglaises — **ÉPIGLES** en or, en argent, en acier, &c. — **ANNEAUX**, **PENDANTS** **DOREILLES**, &c., de toutes sortes.
 Aussi: Des **PIPES** en ébène de mer, en émail de faïence, en corail et en bois.
SERVICES EN ARGENT et beaucoup d'autres articles trop nombreux à détailler.

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR 1868,
 OUVERT A LA
PUISSANCE DU CANADA,
 AURA LIEU EN LA

CITE DE MONTREAL,
Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi,
15, 16, 17 et 18 SEPTEMBRE,
DANS LE PALAIS DE CRISTAL,

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres, dans le voisinage immédiat, situé au coin des rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts --- \$10,000 à \$12,000.

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole, s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétares des Sociétés d'Agriculture de Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole deront être faites le ou avant Samedi, le 22 Août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à Samedi, le 5 Septembre.

Dans le département industriel, les entrées deront être faites le ou avant le 15 Septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Tous arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exposer leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations, s'adresser aux sous-signés, Secrétares-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGES LECLERE,
 Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. A. STEVENSON,
 Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.
 7 Juillet 1868.

EDOUARD CHEVALIER,
HORLOGER,
 D'Iberville, se chargera de l'exécution d'ouvrages à domicile. Ses ouvrages sont garantis.

Crème à la Glace!
SODA WATER!

Pâtisserie et Confiserie.

A. DEWAR
 Remercie sincèrement le public de St. Jean et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis plus de neuf ans, et il saisit cette occasion pour annoncer qu'il a ajouté à son établissement un

Salon de Rafraichissements
 Où les Dames et Messieurs trouveront constamment des CREMES A LA GLACE, GATEAUX, &c., &c., à très-bas prix.

En s'occupant soigneusement des besoins de ses pratiques, il espère recevoir un encouragement libéral.

Seul agent pour les **BOSTON CRACKERS** de Fletcher & Sanburn.
 St. Jean, Rue Front, Mai 1868. — 4m

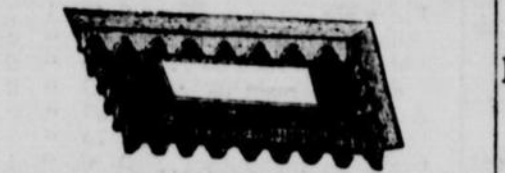
FONDERIE D'IBERVILLE.
 Les Sous-signés ayant ouvert depuis peu l'établissement ci-dessus, auront toujours en mains un assortiment complet de
CANARDS PATENTÉS, CHAUDRONS, SOUPÈRES, TROUS DE TUYAUX PATENTÉS, PENTURES DE PORTES DE GRANGE, &c.
 — AUSSI —

GRANDS CHAUDRONS
 sur poêle de grandeurs assorties.



Ces Chaudrons sont d'une utilité absolue pour ceux qui désirent faire des engrais, leur emploi dans presque tous les établissements du pays en est une recommandation suffisante.

Têtes de Chemiées
 En fonte, enjolivées, de différents patrons.



Ces Têtes, d'une utilité incalculable pour la conservation des cheminées, ont l'avantage d'être moins dispendieuses et plus effectives que celles faites en pierre, elles donnent une apparence à la cheminée, sont légères et grâce à leur forme, protègent la cheminée beaucoup mieux que ne peut le faire toute autre couverture.

Grandeurs 2 x 3 1/2 briques ou 16 x 28 pouces.
 24 x 44 " 20 x 36 "
 Ferrures de Cribles, de Moulins à Battre, de Charrues, &c. faites sur commande.
VINCELETTE & Cie.
 Iberville, P. Q., Juin 1868.

LARD, SEL, HUILES, &c.
 de premières qualités à vendre à des prix très-réduits.

JAMES O'CAIN.
 Rue Front, St. Jean.

S. SIMMONS,
RUE FRONT, ST. JEAN, P. Q.
Chapelier et Manchonnier.
 Toujours en mains un assortiment complet de marchandises convenables pour la saison.
 — AUSSI —
CIGARES, TABAC, PIPES, &c.

GRAND ETABLISSEMENT DE FERRANTERIE.
JOHN HOWIE,
 RUE FRONT, ST. JEAN.
 Vient d'agrandir son établissement et d'y ajouter un assortiment très-complet de **POÊLES** de toutes sortes, **DUSTENSILES** DE CUISINE en ferblanc, en bois, en fer et en métal.
CAGES D'OISEAUX, COUVERTS DE PLATS, &c., &c., &c.
LE TOUT A DES PRIX TRÈS RÉDUITS.
 Il repare avec le plus grand soin toutes espèces d'articles dans sa branche.

XXX BIÈRE PALE!

SHERIDAN & MAGUIRE,
 Propriétaires de la Nouvelle Brasserie,
ST. JEAN.

Prendent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils manufacture actuellement les meilleures qualités de

Bière Douce et Amère!
 qu'ils vendront au gallon ou en bouteilles à des prix extrêmement réduits.

Toute la Bière faite par les sous-signés est garantie pure et exempte de toute adultération.
SHERIDAN & MAGUIRE.
 St. Jean, 12 oct. 1866.

JAMES MACPHERSON,
 [Ci-devant Macpherson & Sinclair,]
MARCHAND
D'ÉPICERIES ET PROVISIONS,
 EN GROS ET EN DETAIL.
ST. JEAN.

FAIENCES ET VERRE...ES.
 Un assortiment très-choisi de faïences, de porcelaines, de verreries, etc., comprenant tous les genres de lampes à kérosine.
JAS. MACPHERSON.

HUILES, PEINTURES, &c.
 Huile de charbon et de kérosine, savon empois, sel, térébenthine, etc.
 Un assortiment supérieur et considérable
JAMES MACPHERSON.

Carreau & Rainville.
AVOCATS.
 RUE ST. JACQUES, ST. JEAN.
 Suivront le Circuit de Napierville.

A. N. CHARLAND, AVOCAT,
 Bureau vis-à-vis le Presbytere,
 St. Jean.

Il suivra les Cours du District d'Iberville et de Bedford.

CAFÉ DE MOCA ET DE JAVA.
 Cassonades jaunes et raffinées, sucre blanc écrasé, épices de toutes sortes.
JAMES MACPHERSON.

EN VENTE
 Fleur de Bled, d'Avoine, de Sarrasin, de Bled-d'Inde, &c.
JAMES O'CAIN,
 Rue Front, St. Jean

THE, CAFÉ, SUCRE, SIROP,
 De toutes sortes en vente chez
JAMES O'CAIN,
 Rue Front, St. Jean.

JAMBONS, LARD.
 Morue, harengs, maquereau, fromage anglais et américain.
 Lard salé d'une qualité très supérieure.
JAS. MACPHERSON

GRANDS MARCHÉS!!
Ventes au prix coûtant!

H. J. LAROCQUE
 Marchand en gros et en détail de Marchandises Sèches, Epicerie, Provisions, Ferronneries, Vins et Liqueurs de toutes espèces.
RUE FRONT, ST. JEAN.

Le sous-signé prévient le public qu'étant sur le point de fonder son fonds de marchandises sèches, il vendra tout son vaste assortiment de cette branche de son commerce au **PRIX COUTANT.**
 Ses autres marchandises seront aussi vendues à un prix très-réduit.
 Chacun doit s'empresse de profiter d'une chance aussi rare.
H. J. LAROCQUE.
 St. Jean 8 mai 1867.

THÉS NOUVEAUX.
 Sonchong anglais, meilleur gunpowder Young Hyson, Twankay, Thé du Japon, Congou, Colong, Imperial, etc.
 Le meilleur qui soit sur le marché.
JAMES MACPHERSON.

Epicerie de Fantaisie
ET D'ETAPE
JAS. MACPHERSON.

A. BERTRAND,
 Commerçant de Grains, Foin et autres Produits Agricoles.

Tient maintenant son Bureau dans la bâtisse ci-devant occupée par M. T. ARPIN, sur la Place du Marché, Porte voisine des Bureaux du Franco-Canadien.

M. BERTRAND paiera les plus hauts prix pour le Foin et toutes espèces de Grains et de produits.
 St. Jean, 12 oct. 1867.

Dr. BAUDOUIN,
RUE MCMUNING,
 Vis-à-vis chez M. Alex. Nadeau, fils
 St. Jean, 2 octobre 1866.

Laberge & Paradis,
AVOCATS,
ST. JEAN.

C. J. Laberge, C. R.
 E. Z. Paradis.
 MM. Laberge & Paradis suivront les Cours des districts d'Iberville de Bedford et de Montréal.

Changement de Domicile.
JULIEN BENOIT,
HUISSIER ET COLLECTEUR,
 A transporté son bureau au coin des rues St. Jean et Partition [vis-à-vis les presses à foin de MM. Bertrand et Cie.]

OLLE ALODIE BENOIT
 Continuera à donner ses leçons de piano au même endroit.
 29 mai 3m.

Les plus hauts prix sont payés
 pour l'Avoine et l'Orge.
 Billets Américains achetés et vendus par
JAS. MACPHERSON,
 [Ci-devant Macpherson & Sinclair.]
 Rue Front, St. Jean, 1er mars 1867.

Salsepareille de Bristol.
 En Grande Bouteille.



Le grand Purificateur du Sang
 La seule bonne Préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux de croûte, dartres, tumeurs, ulcères et impetigo, et pour toutes les espèces d'éruptions acrofulieuses.

C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements, et toutes les Maladies de Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur Remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang, et par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la Moindre particule de Substance Mercurielle, Minérale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce Remède se trouvent imprimées sur les Papiers qui enveloppent la Bouteille.

A vendre par tous les pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand.
 21 décembre 1863.

Pilules Végétales de Bristol
 ENDUITES DE SUCRE,



Le grand remède pour les maux de
 poudrons, d'estomac et d'entrailles.

Mises dans des fioles de verre et garanties propres à être conservées dans tous les climats.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la **SALSEPAREILLE DE BRISTOL**, ce grand Purificateur du Sang dans les Maladies résultant d'humours dépravés et de sang impur. Sous l'influence de ces deux **GRANDS REMÈDES**, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanentement. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la dyspepsie ou indigestion, les maux de poudrons, la constipation, les maux de tête, l'hydropisie et les piles.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médicaments ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médicaments ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Seulement 25 Centins la Fiole.
 A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.
J. F. HENRY & CIE.,
 Agents-Généraux pour Montréal,
 303, Rue St. Paul, Montréal.

A vendre à St. Jean chez M. F. L. Wight et J. B. Carrière, marchand.
 21 décembre 1863.

Aux Dames et Mesieurs
DE ST. JEAN.

Le Dr. LEFAIVRE Dentiste, élève gradué du collège des dentistes de Pennsylvanie à Philadelphie, informe respectueusement le public qu'il tient son bureau dans la rue St. Jacques, à côté de l'église, où on pourra le consulter sur toutes les branches de sa profession.

Le Dr. Lefavre nettoie, remplit, extrait et pose les dents à des conditions libérales.
 St. Jean, 18 oct. 1867.

H. CORREN,
ORFÈVRE ET HORLOGER
 RUE RICHELIEU, COTE EST
 Tous les ouvrages sont garantis.
 St. Jean, 30 mai 1866

Pharmacie de St. Jean
RUE FRONT, ST. JEAN, C. E.

Un assortiment complet de

REMEDES,
 Médecines Patentées, Parfums, Broses, Eau de Floride, Cologne, Ste. Catherine et Bois de Teinture etc., etc., etc.

PILULES DE TOUTES SORTES
PAIN-KILLER, &c., &c.
F. L. WIGHT.
 St. Jean, 4 sept. 1866.